



Communauté de
Communes du
Pays de LUMBRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES

N°14-04-29

L'an deux mil quatorze, le jeudi 17 avril à 18 heures, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 9 avril 2014.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; LHERMITTE M.P. ; CARVALHO H. ; PIRET R. ; POULAIN P. ; RITAINE E. ; DE JONGHE N. ; DOURIEZ D. ; DELRUE J. ; DEGREMONT F. ; WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L. ; BOIN E. ; LEMAIRE C.

Messieurs PRUVOST M. ; DEVIGNE A. ; ALLOUCHERY J.M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. ; DUWAT A. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; FRANCOUE G.A. ; CRETON S. ; GARENAUX M. ; GUILLEMANT S. ; BRUGGEMAN M. ; DELATTRE J. ; LEROY C. ; SAGNIER F. ; MONFAIT D. ; CROQUELOIS J.M. ; CHARLEMAGNE V. ; DUFOUR O. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; WALLET B. ; LANCE R. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. ; WAVRANT M. ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; GALLET J.M. ; DENUNCQ R. ; TELLIER C. ; EVRARD D. ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. ; DEVIGNE G. ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

Monsieur Julien DELANNOY est élu secrétaire.

OBJET : ELECTION DU 10^{ème} VICE-PRESIDENT

Vu le code général des collectivités locales, et notamment les articles L5211-1 et L2122-7 ;

Considérant que les vice-présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après 2 tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Vu la délibération n° 14-04-19 portant création de 10 postes de vice-présidents ;

Il est procédé à l'élection du 10^{ème} vice-président.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 57

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 13

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 44

Majorité absolue : 23

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20140417-14-04-29-DE
Date de télétransmission : 18/04/2014
Date de réception préfecture : 18/04/2014

Ont obtenu :

Didier BEE 43 voix

André DUWAT 1 voix

Monsieur Didier BEE ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 10^{ème} vice-président.

Pour extrait conforme.
Le Président,



Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20140417-14-04-29-DE
Date de télétransmission : 18/04/2014
Date de réception préfecture : 18/04/2014